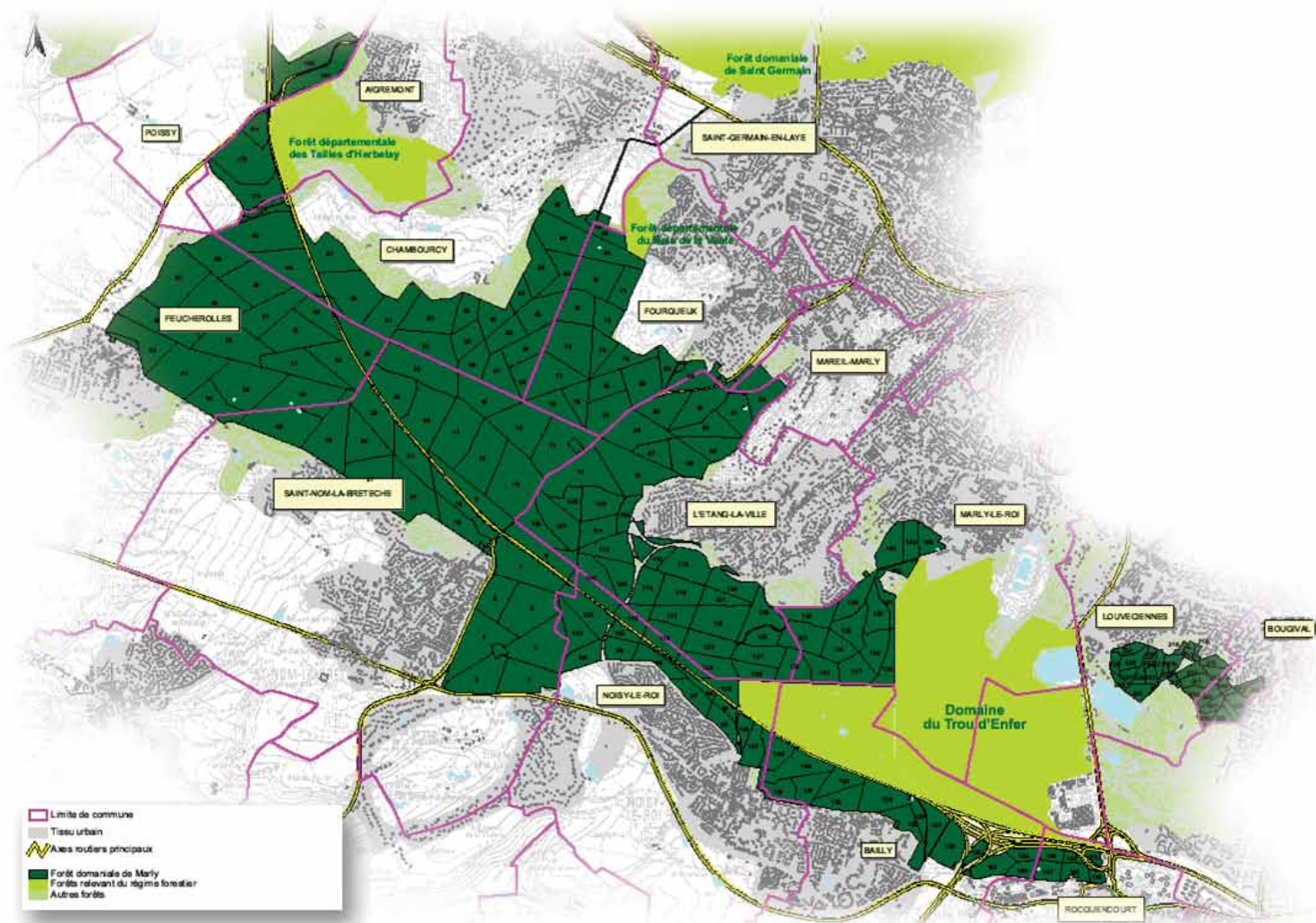


La forêt domaniale de Marly

un patrimoine de
culture et de nature





EOB25 © IGN, Paris, 2003 - Reproduction interdite et BD TOPOR, © IGN, Paris, 2010 - Reproduction interdite

Sommaire



> La forêt domaniale de Marly, un patrimoine de culture et de nature

- Découvrir une forêt ancienne
- Accueillir le public dans un espace de balade et de loisirs nature
- Préserver une forêt riche en biodiversité
- Réguler la faune par la chasse, une tradition au temps des rois
- Gérer durablement selon les critères de la multifonctionnalité



> En Île-de-France, les enjeux particuliers de gestion des forêts périurbaines

> L'Office national des forêts, en un clin d'œil



F. Arnaboldi, ONF

> La forêt domaniale de Marly, un patrimoine de culture et de nature

Située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Paris, la forêt de Marly qui fut appelée forêt de Cruye jusqu'au XVIII^e siècle, est une forêt domaniale de 1750 hectares insérée dans un paysage urbain entre Saint-Germain-en-Laye et Versailles. Elle s'étend sur une longueur d'environ 12 kilomètres d'Est en Ouest traversant différentes communes. Elle est entaillée depuis 1935 dans toute sa longueur par l'autoroute de Normandie.

Ce site constitue aujourd'hui un corridor biologique abritant des espèces remarquables et des habitats qui bénéficient d'attentions particulières. Plus de 50 mares ont été dénombrées. Elle représente un lieu facilement accessible où promeneurs et sportifs aiment à se ressourcer face à une pression urbaine de plus en plus forte.

Découvrir une forêt ancienne

La forêt de Cruye (ancien nom de Marly) est un vestige de l'ancienne « forêt d'Yveline » qui s'étendait sur toute la plaine de Versailles.

Dès le VI^e siècle, abbayes, hameaux de villageois puis fortifications se succèdent au gré des donations, acquisitions, batailles et alliances.

Au XVI^e siècle, il ne subsiste plus que des petits bois morcelés au milieu des champs.

C'est Louis XIV, désirent étendre son domaine de chasse, qui procédera à l'acquisition des terres, donnera son nom actuel à la forêt, y construira un château où il y installera Madame de Maintenon épousée en secret.

Le domaine royal fut reboisé de châtaigniers, marronniers, ormes et tilleuls.

Après la révolution, le domaine revient à l'État en 1799, voit le château de Marly détruit, puis il rejoint le service des chasses. Napoléon III achète la plaine de la Jonction reliant les forêts de Marly et de Saint-Germain réunissant ainsi en un seul domaine de chasse les deux massifs forestiers.



C'est en 1870 que la forêt retourne à l'État et devient une forêt domaniale.

Nombre d'ouvrages militaires ont été construits pour protéger Paris après la guerre de 1870, ouvrages remis au ministère de l'Agriculture entre 1955 et 1970.

Au siècle dernier, la forêt subit des exploitations intensives et défrichements, conséquences de l'urbanisation de la région :

- en 1935 la construction de l'autoroute de l'Ouest coupe le massif dans toute sa longueur;
- exploitation intensive durant les deux dernières guerres;
- construction du camp militaire de SHAPE (Grand Quartier Général des forces de l'OTAN);
- implantation d'un lycée agricole à la plaine de la Jonction en 1956.

La forêt de Marly est déclarée Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I validée en 1997 sur 10 communes.

La forêt domaniale de Marly est gérée par l'Office national des forêts, comme toutes les forêts publiques en France.



Une forêt caractérisée par ses richesses naturelles, historiques et paysagères

La forêt de Marly occupe une butte allongée et très fertile qui culmine à 180 m d'altitude. Creusée par l'érosion, ses pentes sont marquées par de petits vallons comportant des rus provenant d'une nappe souterraine à la base des sables de Fontainebleau.

Meulière de Montmorency, sables et grès de Fontainebleau, argiles, calcaires et marnes sont les grands ensembles géologiques que l'on rencontre.

À la base des limons, une autre nappe aquifère est à l'origine de nombreuses mares.

Le chêne est bien représenté sur les plateaux limoneux (44 %), le châtaignier (38 %) se situant plutôt sur les versants nord de l'autoroute. Hêtre, frêne, érable, charme et bouleau complètent cette forêt presque exclusivement feuillue.



Aujourd'hui la forêt est vieillissante et il est nécessaire de la régénérer en conservant l'authenticité des paysages et en tenant compte des contraintes imposées par l'urbanisation, la fréquentation du public et les rôles protecteurs de la faune et la flore qui lui sont assignés.

L'histoire a marqué cette forêt. Vestiges et ouvrages sont à découvrir au fil des chemins :

- les abbayes situées aux abords de la forêt, notamment celle de Joyenval fondée en 1224 et détruite à la révolution : il reste une porte d'accès, son allée de hêtres a été détruite par la tempête de 1999 ;
- les forteresses médiévales : les ruines du château de Retz construit vers 1215, véritable château fort durant la guerre de Cent Ans qui constituait avec 4 autres châteaux une ligne de défense de Paris contre les Anglais. Incendié par les Anglais en 1346 et détruit au XVII^e siècle, il n'en reste plus que des vestiges à peine visibles ;
- les vestiges d'un passé royal : murs d'enceinte, portes, tour d'échelle, routes et carrefours en étoiles, tables de vénerie ;
- les batteries militaires : le fort du Trou d'Enfer, sur la commune de Marly-le-Roi, fait partie des 18 forts, 5 redoutes et 34 batteries construits entre 1874 et 1881 pour défendre Paris. Le fort est géré par l'ONF depuis 1966 et ne se visite pas en dehors des sorties programmées par l'ONF ;
- les fontaines... et bien d'autres lieux qui attestent d'un passé mouvementé.

Ancrée dans son paysage urbain, la forêt a une importance considérable sur la qualité de vie des habitants qui la fréquentent. Elle fait l'objet d'une attention écologique et d'aménagements particuliers qui visent à concilier son passé, présent et son avenir.



LE FORT DU TROU D'ENFER

La situation géographique du plateau du Trou-d'Enfer (le site domine à 180 m) à 15 km de la capitale détermina la création d'un fort militaire. Une ceinture fortifiée est étudiée en 1839 avec un projet de construction d'un camp de défense souterrain. C'est la guerre de 1870 qui provoqua la construction d'une nouvelle ceinture fortifiée.

Les travaux furent impulsés par le général Séré-de-Rivières.

Le fort presque entièrement enterré fut construit dès 1878 et achevé en 1881. Il représentait la nouvelle ceinture de fortification de Paris avec d'autres ouvrages. Il est entouré par un large fossé avec escarpe et contrescarpe maçonnées.

Le fort contient 40 pièces d'armements.

En 1914, il est armé de 18 canons, les batteries de 16 autres canons.

L'entrée est équipée d'un pont-levis.

Le fort occupe une surface de 8 hectares sur les communes de Marly-le-Roi et Bailly.

Il abrita 800 hommes, des chevaux, des chars et des pilotes durant la Première Guerre Mondiale. Il devient ensuite un entrepôt puis un poste de défense anti-aérienne.

Il fut occupé par l'armée allemande et incendié en partie en 1944.

Des troupes anglaises en font un centre d'écoute et en 1946 il devient un dépôt de munitions. Après la guerre et jusqu'en 1963 il est le quartier général des armées alliées SHAPE.

En 1966, le fort revient au ministère de l'Agriculture et sa gestion est confiée à l'ONF.



Accueillir le public dans un espace de balade et de loisirs nature

Face à une demande de ressourcement, la forêt offre à une population de plus en plus citadine de nombreuses possibilités de loisirs nature.

La forêt domaniale de Marly, proche de Paris, est très accessible par les réseaux routiers et ferroviaires ; plusieurs villes touchent la forêt, la population locale continue son accélération et la fréquentation se développe.

Les activités sportives (jogging, cyclisme, VTT...) et de détente (promenades, cueillettes, déjeuners...) restent des activités extérieures saines et non onéreuses dans un contexte de crise.



L'ONF a pour mission d'accueillir ce large public en aménageant les sites selon des schémas d'accueil et doit également canaliser les populations afin de préserver l'équilibre fragile de la forêt.

Ainsi des zones d'accueil sont privilégiées : entrées de forêt, parkings, cheminements et des zones de « cœur de forêt » restent volontairement « vierges » de tout équipement afin de créer des espaces de quiétude pour la faune.

La forêt de Marly propose une qualité d'accueil que de nombreux promeneurs recherchent : réseaux de promenades, équipements, signalétiques et informations données.



La gestion de cette forêt, qui se doit d'être multifonctionnelle, va donc consister à préserver les paysages, la faune et la flore, à accueillir de nombreux usagers aux besoins et pratiques différentes (sportifs, cavaliers, promeneurs...), tout en produisant du bois.





L'ÉCOLE DE LA CAMPAGNE ET DE LA FORÊT...

UN CENTRE D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT GÉRÉ PAR L'ONF

Valoriser et préserver la forêt c'est aussi la faire connaître pour mieux la comprendre. L'ONF a mis en place un centre d'éducation à l'environnement proposant toute l'année des animations différentes selon les saisons.

Situé dans l'ancien domaine présidentiel de Marly-le-Roi, ce centre accueille tout au long de l'année des classes des cycles 1, 2 et 3 ainsi qu'un public familial grâce à des animations nature. Le site de 387 hectares est exceptionnel par ses éléments patrimoniaux (télégraphe de Chappe, Fort du Trou d'Enfer et Pont tournant).

Il permet la découverte non seulement du patrimoine historique, mais également de la biodiversité du domaine par les terres agricoles et l'espace forestier qui le composent.

Ainsi de très nombreuses thématiques et ateliers sont proposés, conçus par les animateurs de l'ONF et adaptées aux âges des enfants :

- pour les maternelles : découverte des arbres, des animaux, des champs, du domaine, du potager ;
- pour les enfants de cours préparatoire et cours élémentaire : 20 thèmes d'animations pédagogiques : paysage, les traces du passé, le télégraphe, du blé au pain, quel temps fait-il ? l'eau dans la nature, la vie de la forêt, la vie de la mare, le métier de forestier, de la graine à l'arbre, de l'arbre à l'objet, les arbres de la forêt, les fleurs des bois et des prés, les abeilles et le miel, les animaux de la forêt, les animaux de la litière, l'alimentation des oiseaux, la migration des oiseaux, la reproduction des oiseaux, le potager...

+ d'infos : onf.fr

taper dans le moteur de recherche « école de la campagne »

ONF - École de la campagne et de la forêt
Chemin du Trou d'Enfer (D7)
78160 Marly-le-Roi

ONF - Service Animation
Tél. 01 34 83 67 30 •
us.animation-78@onf.fr





Préserver une forêt riche en biodiversité

L'ONF gère la forêt domaniale de Marly avec l'objectif de préserver et de valoriser la biodiversité

La forêt de Marly est essentiellement peuplée de chênes et châtaigniers. Elle se caractérise par ses clairières parsemées (entrées de forêt, lisières, trouées de régénération...), mais aussi par une cinquantaine de mares qui apportent un grand intérêt pour la faune (populations intéressantes d'amphibiens) et la flore.

La forêt est réputée au niveau national pour sa richesse entomologique avec certaines espèces remarquables notamment parmi les coléoptères forestiers. Les oiseaux y sont bien représentés avec plus de 80 espèces.

La forêt de Marly constitue une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

- Mare à l'Ouest des vestiges ;
- Petit marais près de l'Etang-la-Ville ;
- Aulnaie du val de Cruye.

En complément d'actions spécifiques et afin de préserver cette biodiversité, l'ONF met en œuvre une gestion adaptée par :

- le maintien d'arbres morts ou à cavités et la mise en place d'îlots de vieux bois ;
- le maintien de lisières forestières diversifiées et l'intégration dans le paysage ;
- des coupes de régénération pour pallier le vieillissement de la forêt ;
- une attention particulière portée aux mares, ainsi qu'aux carrefours en étoile traditionnels des domaines de chasse de la noblesse du XVII^e et XVIII^e siècle.

Ainsi, un plan de gestion écologique des mares a été mis en place. Il permet un diagnostic ainsi que l'entretien et la restauration des mares



LA FLORE

La forêt de Marly abrite la prêle panachée (*Equisetum variegatum*) très rare et protégée ainsi qu'une dizaine d'autres espèces rares comme la renoncule lierre (*Ranunculus hederaceus*) ou le millepertuis androsème (*Hypericum androsaemum*).



G. Arnal, CBNBP-MNHN

Equisetum variegatum : la prêle panachée protégée et considérée « très rare » en forêt de Marly



G. Arnal, CBNBP-MNHN

Ranunculus hederaceus : la renoncule à feuille de lierre est une plante rampante à petites fleurs blanches qui aime les sols détremés, les fossés et marais.



G. Arnal, CBNBP-MNHN

Hypericum androsaemum : le millepertuis androsème aime les sols frais et humides.

LA FAUNE

Elle est typique des milieux forestiers périurbains et comporte aussi certaines espèces rares ou protégées. Les nombreuses mares et zones humides sont des espaces naturels riches d'une biodiversité.

Elle se compose par exemple :

- **d'odonates** (libellules, demoiselles...). La richesse en mares de cette région boisée permet à certaines espèces inféodées à l'eau de trouver un habitat favorable. Certains sites bénéficient de suivis faunistiques et botaniques ainsi que de mesures particulières de conservation ;
- **de lépidoptères** comme le papillon demi-deuil (*Melanargia galathea*) déterminant ZNIEFF en Île-de-France, dans les parcelles riches en graminées et sur les talus herbeux bien ensoleillés des chemins de la forêt de Marly, également d'autres insectes dont certains remarquables ;
- **d'amphibiens**, dont plusieurs espèces protégées comme la grenouille (*Rana dalmatina*), le triton (*Triturus cristatus*) ou la salamandre (*Salamandra salamandra*) ;
- **d'oiseaux**, beaucoup d'espèces protégées parmi les passereaux (le rouge-queue à front blanc, le pouillot de Bonelli...), plusieurs espèces de rapaces (bondrée apivore, buse variable, épervier d'Europe...) et trois espèces de pics : pic noir, pic cendré et pic mar figurant à l'annexe I de la directive oiseaux ;
- **de chiroptères** : les chauves-souris sont présentes à Marly avec plusieurs espèces, dont l'oreillard roux. Ces mammifères souvent méconnus, sont protégés, ils sont de bons indicateurs de la santé des milieux et l'ONF s'est engagé à étudier et protéger ces hôtes de nos forêts ;
- **d'autres mammifères** : cerfs, sangliers, chevreuils, lièvres, lapins...profitant d'un panachage de milieux clairs ou ombragés, secs ou humides.

LES ODONATES



F. Arnaboldi, ONF

Anax imperator : l'Anax empereur est commun dans les grandes mares ensoleillées, on le rencontre en vol de mai à septembre ou octobre.



F. Arnaboldi, ONF

Lestes dryas : le Leste dryade se rencontre en vol de la mi-juin jusqu'en octobre. Il est protégé en Île-de-France et rare en forêt de Marly.

LEPIDOPTERES



F. Arnaboldi, ONF

Melanargia galathea : le demi-deuil, déterminant ZNIEFF en Île-de-France, affectionne les parcelles riches en graminées et les talus ensoleillés de la forêt de Marly.

AMPHIBIENS



F. Arnaboldi, ONF

Ichtyosaura alpestris : le triton alpestre, protégé en France, déterminant ZNIEFF en Île-de-France, colonise plusieurs mares de la forêt de Marly.

OISEAUX



Wikipedia

L'épervier (*Accipiter nisus*) : est un petit rapace d'une trentaine de cm très discret qui chasse les oiseaux jusqu'à la taille du geai. Il est protégé en France comme tous les rapaces.



Wikipedia

Le pic noir (*Dryocopus martius*) : le plus grand des pics européens jusqu'à 50 cm. C'est un oiseau forestier qui se nourrit d'insectes xylophages. Il tambourine très fort sur les arbres.

CHIROPTERES



Laurent Tillon, ONF

L'oreillard roux (*Plecotus auritus*) : cette chauve-souris de taille moyenne se reconnaît, même en vol, grâce à ses oreilles. Elle fréquente la forêt de Marly, mais aussi les villes et les villages environnants. On la rencontre à partir d'avril jusqu'en octobre lorsqu'elle chasse les insectes.

AUTRES MAMMIFÈRES

Parmi les plus remarquables de notre forêt



Chevreuil (*Capreolus capreolus*) en forêt.



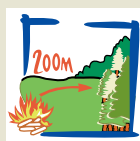
Le sanglier (*Sus scrofa*) : mammifère forestier omnivore.

Toute cette richesse, toutes ces plantes et ces animaux, sont notre héritage commun. Soyons tous vigilants pour en conserver l'originalité et la beauté. Chacun peut par son comportement participer au bien-être de notre forêt et par là même au bien-être de tous.

Vous pouvez observer, photographier, mais l'ONF vous demande de :

- ne pas déranger les habitants de notre forêt, du plus petit au plus imposant ;
- respecter la forêt. La charte du promeneur dans votre guide... ;
- adopter certaines règles de bon sens afin de préserver l'environnement : maintenir la propreté, emporter vos déchets, préserver la tranquillité des lieux.

CHARTRE DU PROMENEUR EN FORET



Il sait que le feu est l'ennemi de la forêt.



Il modère ses cueillettes et sait que les fleurs arrachées ne repoussent pas.



Il fait attention à son chien.



Il demande une autorisation pour le ramassage de bois mort.



Il sait que le VTT est le bienvenu en forêt s'il respecte à la fois la nature et les autres promeneurs.



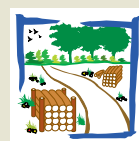
Il n'abandonne pas ses détritiques en forêt.



Il respecte les routes forestières fermées et les chemins balisés.



Les animaux sont chez eux, le promeneur les laisse en paix.



Il sait que les coupes d'arbres sont nécessaires à la bonne gestion de la forêt.



Il sait que les jeunes pousses sont fragiles. Il se garde de troubler leur croissance.

Réguler la faune par la chasse, une tradition qui remonte au temps des rois

En l'absence de prédateurs naturels, la chasse est une activité indispensable pour réguler les populations animales présentes. Des suivis par des bio-indicateurs s'attachent plus précisément à connaître l'impact des animaux sur le milieu et permettent un équilibre sylvo-cynégétique : en effet, un trop grand nombre d'animaux engendre une pression importante sur les semis et les jeunes arbres qui peut nuire au renouvellement de la forêt. La régulation des populations de grands ongulés est donc nécessaire au maintien de la dynamique forestière.

En outre, très fréquentée, la pression des axes routiers et du public impliquent un dérangement de la faune.

La forêt de Marly révèle une population abondante de chevreuils et de sangliers d'une part et un boisement vieillissant, dans un état sanitaire à surveiller notamment dans les populations de chênes, châtaigniers et hêtres d'autre part.

Les chevreuils font l'objet d'un suivi de l'état de leur population d'un point de vue quantitatif et sanitaire et d'une régulation par la chasse afin de maintenir un équilibre indispensable à la régénération des peuplements.

La population de sangliers et des chevreuils est strictement contrôlée sur l'ensemble de la forêt.

L'ONF en qualité de gestionnaire veille au bon équilibre de ces espèces dans le milieu forestier environnant.



ONF

Chevreuil

ONF

et sangliers

Gérer durablement selon les critères de la multifonctionnalité

Héritier des Eaux et Forêts, l'ONF met en oeuvre au quotidien une gestion forestière durable dans le cadre du code forestier ainsi que des politiques environnementales européennes, nationales et régionales qui en régissent les orientations.

L'ONF gère la forêt domaniale de Marly, comme toutes les forêts publiques, en prenant en compte les trois piliers de la multifonctionnalité :

- préserver et mettre en valeur la biodiversité ;
- accueillir un public avide de nature, en respectant les capacités d'accueil de la forêt ;
- alimenter la filière bois par la production de bois, matériau renouvelable par excellence.

Ces fonctions font partie intégrante de l'aménagement forestier, document de gestion propre à chaque forêt, approuvé par arrêté ministériel établi pour une durée de 15 à 20 ans. Les aménagements forestiers sont périodiquement révisés : ils intègrent les différents objectifs de politique forestière, les déclinent en fonction des caractéristiques propres de la forêt et les traduisent notamment en programme de travaux et de coupes sylvicoles.

En raison des profonds troubles consécutifs à la tempête de 1999, l'aménagement forestier de la forêt de Marly a fait l'objet en 2011 d'une révision anticipée et a été approuvé par arrêté ministériel pour la période de 2011-2018.

LA FORÊT DE MARLY EST À RÉGÉNÉRER

Comme beaucoup de forêts d'Île-de-France, Marly est une forêt vieillissante qu'il faut renouveler. Beaucoup de chênes âgés et des châtaigniers présentent des signes de dépérissement du fait notamment de la sécheresse.

Des coupes de régénération s'imposent : les vieux arbres sont coupés, permettant un apport de lumière qui favorise la croissance de jeunes semis, à chaque fois que la régénération naturelle du chêne est possible. Lorsque ce n'est pas le cas, des plantations sont réalisées. Cette phase de renouvellement, essentielle pour une bonne gestion de la forêt, est l'épisode le plus délicat et difficile de la sylviculture. Elle fait l'objet de tous les soins des forestiers. Des études paysagères et écologiques complètent les choix techniques et les décisions des forestiers.

L'exploitation forestière est décidée par l'ONF ou encore réalisée directement par ses services spécialisés. Les arbres sont temporairement stockés en forêt avant d'être pris en charge par les industries de transformation. Les chantiers forestiers d'exploitation sont dangereux. Il faut les éviter et orienter temporairement sa promenade en dehors de ces parcelles. Une phase de remise en état est toujours effectuée malgré les aléas climatiques qui peuvent la retarder. Ces travaux forestiers impliquent des changements qui peuvent heurter et inquiéter les usagers car ils bouleversent la vision quotidienne du paysage.

C'est pourquoi l'ONF, au moyen de campagnes d'informations et de communication, s'attache à expliquer au public l'importance des actions menées, en faveur d'une forêt diversifiée et pérenne.

> En Île-de-France, les enjeux particuliers de gestion des forêts périurbaines

Avec 80 millions de visites par an, les forêts d'Île-de-France sont très appréciées d'un public de plus en plus citoyen, en quête de ressourcement et de nature.

En effet, en Île-de-France, la forêt est d'abord perçue comme un espace d'évasion hors de la ville, un espace naturel, calme et non pollué. C'est également un espace de sociabilité et de partage, lieu d'échange privilégié avec des proches.

Très sollicitées, les forêts sont aussi fragilisées par un grand nombre de public venant s'y promener.

Face à cet engouement croissant d'accéder à la forêt, l'ONF doit préserver l'équilibre des forêts et mène une réflexion permanente sur les capacités d'accueil offertes, la compatibilité des différentes activités, et le « juste » équipement qui permet de ne pas trop artificialiser les lieux.

Les forêts domaniales sont à gérer selon les trois critères de la multifonctionnalité : elles ne sont ni des parcs urbains ni de grands jardins.

Elles subissent de nécessaires transformations afin que les générations futures puissent bénéficier des mêmes belles forêts que celles d'aujourd'hui.

Le forestier agit à une échelle temporelle différente des autres domaines sociétaux. Il travaille toujours pour l'avenir.



Sentier des Treize Ponts FD de Meudon



> L'Office national des forêts, en un clin d'œil

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, héritier des Eaux et Forêts, l'Office national des forêts est le premier gestionnaire d'espaces naturels en France. Son action est menée dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'État. Il assure la gestion durable des forêts publiques françaises, soit près de 10 millions d'hectares de forêts et espaces boisés en France métropolitaine et dans les DOM.

L'ONF

> **mobilise du bois pour la filière** : environ 40 % du bois mis sur le marché en France pour les forêts publiques ;

> **effectue des prestations de services** pour les collectivités et des clients privés en s'appuyant sur une organisation territoriale déconcentrée, des agences travaux, des bureaux d'études et des réseaux de compétences spécialisés ;

> **assure des missions de service public** pour la prévention et la gestion des risques naturels : en montagne avec ses services RTM (Restauration des terrains en montagne), sur le littoral avec sa Mission Littoral, en zone Sud en mobilisant sa mission DFCI (Défense des forêts contre les incendies) en liaison avec la Sécurité civile ;

> **augmente la « valeur biodiversité » des forêts** par la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts, l'importance du réseau Natura 2000 en forêt publique et l'extension de son réseau de réserves biologiques ;

> **agit au service de la société** pour offrir une forêt accueillante.

L'exercice de ces missions contribue au maintien d'activités et d'emplois en zones rurales.

> L'ONF en quelques chiffres

9 500 personnes

9 directions territoriales

5 directions régionales

50 agences territoriales

près de 300 unités territoriales

budget 2012 : 855 M€

En savoir plus <http://www.onf.fr/>